

Madame la Présidente,

Depuis de nombreuses semaines, le gouvernement ne cesse de marteler sa volonté de mettre en œuvre une politique d'austérité afin de faire face à la montée du déficit.

Ainsi, les ministres viennent nous expliquer que l'heure est grave ; ceux-là même qui ont fait voter en fin d'année dernière un Projet de Loi de Finances 2024 prévoyant la baisse du déficit structurel et permettant ainsi de régler le problème des caisses de retraites sur plusieurs dizaines d'années. Il apparaît que ces prévisions budgétaires ont été réalisées à l'époque sur des projections de croissance irréalistes voire fantaisistes pour de nombreux économistes.

Agiter un épouvantail n'en fait pas une réalité. La France n'est pas en faillite comme prétendu et loin de là ! Elle fait toujours partie des pays riches de la planète malgré une gestion calamiteuse de nos politiques.

Pour preuve, les entreprises du CAC 40 ont dégagé 146,2 milliards de bénéfices en 2023, dont 97 milliards de dividendes ont été distribués à leurs actionnaires. Dans le même temps, les énergéticiens ont réalisé des superprofits de l'ordre de 42 milliards qui, rappelons-le, ont été **financés par le consommateur et restent sans rapport avec le coût de production.**

L'État-actionnaire se gave en même temps qu'il réclame l'austérité pour tous !

Ainsi, le gouvernement veut trouver 10 milliards en 2024 et même 50 milliards d'ici 2027. Sa solution consiste à tailler dans les dépenses sociales afin d'affaiblir les plus précaires tout en préservant les mieux lotis.

Solidaires Finances Publiques s'oppose à cette politique et propose trois grandes pistes :

- **La fin des cadeaux aux entreprises** qui s'élèvent à 110 milliards en 2023

Cela passe notamment par la suppression des exonérations de cotisations patronales. Ce dispositif, qui tire les salaires vers le bas, a coûté 88 milliards d'euros en 2023. Un chiffre qui dépassera les 90 milliards en 2024. De même, le CIR et CII sont devenus incontrôlables dans tous les sens du terme et profitent essentiellement aux grands groupes comme le démontrent de nombreuses études.

- **Une autre politique fiscale**

- Taxer les superprofits (environ 20 milliards de recette potentielles)
- Taxer les dividendes (une taxe à 1% sur les dividendes rapporterait presque 1 milliard)
- Rétablissement de l'ISF (1,5 milliards par an environ)
- La fin de la baisse des impôts de production (14 milliards de manque à gagner depuis 2021)
- Rétablir une progressivité régulière de l'impôt sur le revenu en revoyant le barème, en intégrant l'ensemble des revenus et en revalorisant le taux supérieur
- Une réelle politique de lutte contre la fraude fiscale qui est estimée entre 80 et 100 milliards par an.

- **La réduction du temps de travail pour travailler tous** avec une semaine de 32 h en 4 jours.

De l'argent, il y en a ! Pourtant ce gouvernement fait le choix de s'en prendre aux travailleurs privés d'emploi, à celles et ceux qui ont déjà le moins, qui plus est en les stigmatisant. Moins d'un an après la réforme des retraites imposée contre la volonté de la grande majorité de la population, Gabriel ATTAL va jusqu'à ouvrir la porte à un nouveau durcissement y compris pour les sans-emploi les plus âgés.

Solidaires Finances Publiques ne laissera pas le rouleau-compresseur libéral détruire tous nos acquis sociaux sans réagir. Elle met en garde le gouvernement contre toute tentative de passage en force.

Par ailleurs, depuis quelques semaines, l'action de la DGFIP en matière de lutte contre la fraude a été mise en avant dans tous les médias par nos gouvernants.

En effet, Gabriel Attal, Premier Ministre et ancien ministre délégué chargé des Comptes Publics et Thomas Cazenave, actuel ministre délégué chargé des Comptes Publics ont présenté le mercredi 20 mars 2024 le bilan du plan de lutte contre les fraudes sociales, fiscales et douanières.

Après une présentation tonitruante du plan fraude en mai 2023, voici venir le temps du premier bilan ... et ce, 10 mois seulement après l'annonce des mesures ! En toute logique, les résultats du contrôle fiscal ne peuvent provenir de mesures prises en cours d'année. Et c'est d'autant plus vrai que nombres de mesures ont nécessité l'adoption de textes législatifs ou demandé des adaptations et/ou réorganisations dans les services concernés, qui sont toujours en cours. Cette opération de communication relève donc plus du point d'étape que d'un véritable bilan !

De la même manière, qualifier de record historique les 15,2 Mds d'euros de mises en recouvrement est une nouvelle fanfaronnade gouvernementale, qui semble oublier les 16,1 Mds de 2018 (avant la Covid) ou les 21,2 Mds de 2015.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, une analyse sérieuse des résultats du contrôle fiscal nécessite l'examen d'un ensemble de paramètres (données économiques, taux de couverture du tissu fiscal, procédures de CF utilisées, effectifs, etc.).

Il est illusoire de penser que les quelques mesures effectives du plan fraude de Gabriel ATTAL aient pu produire un effet aussi immédiat, d'autant plus que parmi les 42 mesures annoncées, seules 20 sont cochées comme mises en place à ce jour.

Ainsi, si le décret portant sur la transformation du Service d'Enquêtes Judiciaires Fiscales (SEJF) en Office Nationale Anti-Fraude (ONAF) est publié, ce seul changement de nom n'acte pas le doublement des effectifs annoncé pour passer de 40 à 80, alors que depuis sa création le nombre de 40 agents n'a jamais été atteint et ne lui donne pas les moyens nécessaires au bon fonctionnement d'un véritable office. Thomas CAZENAVE en parle cependant comme étant désormais le «bras armé» en matière d'enquêtes et de poursuites judiciaires.

De même, le Comité d'Évaluation des Fraudes (CEF) a certes été créé et sa composition arrêtée. Mais, pour l'heure, rien ne transpire de ses travaux ou de ses réunions trimestrielles (soit à peine 2 réunions). En revanche, sa composition a d'ores et déjà évolué avec les départs des numéros 1 de la DGFIP et de la Douane.

Enfin, la question des effectifs du contrôle fiscal demeure tout aussi prégnante. Après plusieurs années de suppressions de postes dans la sphère du contrôle fiscal, Gabriel ATTAL avait dans un élan de générosité parlé de créations d'emploi pour cette année.

Au final, l'opération se solde essentiellement par des transferts de postes des Douanes (contrôle des taxes douanières) et du redéploiement d'agents au détriment des services de gestion des entreprises et des particuliers.

Cette promesse de cesser les suppressions d'emplois à la DGFIP semble à nouveau bien compromise et risque d'être sacrifiée sur l'autel de l'austérité budgétaire annoncée par Bruno Le Maire.

Alors, certes parmi les annonces gouvernementales, il reste le fantasme de l'incroyable efficacité des outils de data-science pour traquer la fraude fiscale, mais sur ce point aussi, il faut raison garder !

En effet, pour l'heure, les résultats du contrôle fiscal reposent principalement sur la qualité des travaux de programmation d'initiative et d'analyse des agents de la DGFIP. Et pour preuve, si en 2022, 52 % des contrôles des entreprises ont été engagés suite à la programmation par IA, les droits et pénalités mis en recouvrement auprès des contribuables sur des dossiers ciblés par l'IA les années passées représentaient seulement 13.6 % du recouvrement !

Pour **Solidaires Finances Publiques**, mettre sur un même plan la lutte contre la fraude aux cotisations sociales des employeurs (estimée à environ 10Mds d'euros), la fraude aux prestations sociales (estimée à environ 2Mds d'euros) et la lutte contre la fraude fiscale (80 à 100 milliards d'euros) en dit long sur les choix politiques actuels et ne peut que renforcer le sentiment d'injustice fiscale et sociale.

Selon nous, la question de la lutte contre la fraude fiscale et du poids qu'elle représente dans nos finances publiques mérite mieux qu'un état d'agitation perpétuel.

S'agissant du point 1 à l'ordre du jour de ce CSAL consistant en la validation des PV des séances des 25 janvier, 28 février, 11 mai et 19 juin 2023 ; **Solidaires Finances Publiques** regrette la transmission très tardive de ces PV et souhaiterait qu'à l'avenir, elle puisse s'opérer au fil de l'eau dans un délai plus raisonnable.

Au sujet du rapport d'activité 2023 de la Dircofi Nord, nous avons pris connaissance des très nombreuses informations contenues dans ce dernier et de la fiche récapitulative des objectifs fixés pour notre Direction.

Lors de la présentation de ce rapport en cours de séance, **Solidaires Finances Publiques** souhaite vous questionner sur certains points ou obtenir certaines précisions sur les données chiffrées présentées.

S'agissant des orientations 2024 de la Dircofi Nord, nous avons pris connaissance de la note d'orientation du 31/01/2024 qui présente les priorités de la Dircofi Nord pour l'année 2024 et dresse le bilan des DPG des brigades.

Lors de la présentation de cette note en cours de séance, **Solidaires Finances Publiques** souhaite vous questionner sur certains des points présentés qui selon nous nécessitent un complément d'information.

Concernant les prévisions budgétaires 2024, **Solidaires Finances Publiques** prend note de l'augmentation du budget de la DIRCOFi Nord, mais s'interroge sur son caractère suffisant lorsque on liste les nombreuses augmentations de charges et l'apparition de nouvelles politiques à mettre en œuvre financièrement au niveau local.

Nous souhaitons plus particulièrement obtenir des précisions sur la maîtrise des coûts quant aux frais de déplacement des agents, qui apparaît plusieurs fois dans le document présenté. À l'heure actuelle, un contrôle strict sur la réalité des déplacements est réalisé via la complétion de l'application FDD et la conservation pas toujours évidente de justificatifs par les agents.

Solidaires Finances Publiques souhaite que cette maîtrise des coûts ne bifurque pas vers un contrôle de l'opportunité de certains déplacements et leur remise en cause à posteriori.

Sur le plan de transition environnementale de la Dircofi Nord, **Solidaires Finances Publiques** a pris connaissance du plan de transition de la Dircofi Nord pour la période 2023-2025. Notre syndicat est favorable aux diverses mesures visant à améliorer l'empreinte environnementale liée à l'activité de notre Direction.

Toutefois, selon nous, ces mesures ne doivent pas être imposées aux agents unilatéralement à marche forcée par la mise en place de mesures considérées comme étant « punitives » par ces

derniers, mais doit consister à une transition douce vers de bonnes pratiques n'altérant pas les conditions de vie au travail.

A titre de questions diverses, pouvez-vous nous communiquer des informations au sujet des vacances de postes actuelles, et des affectations attendues ou espérées d'ici le 1^{er} septembre.